

MODIFICATION A LA VOIRIE VICINALE

(réf. : voirie/Cambron-Casteau/chemin n°6/rue de l'Abbaye)

Le Collège Communal de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de déplacement de la voirie vicinale a été introduite concernant le chemin n°6 à Cambron-Casteau. Il s'agit de la rue de l'Abbaye.

- **La régularisation du déplacement du chemin n°6 à Cambron-Casteau afin que l'Atlas des chemins corresponde à la réalité sur le terrain : la rue de l'Abbaye.**

Motif de l'enquête :

Application du décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014.

Les personnes qui auraient des objections à formuler à propos de ce projet sont priées de les faire parvenir du 30/08/2018 au 01/10/2018 (jour de clôture).

- **soit par écrit** à l'adresse du Collège Communal de et à 7940 BRUGELETTE
- **soit par mail** à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- **soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales** au délégué de l'Administration au service de l'urbanisme de la Commune de BRUGELETTE du lundi au vendredi de 9 à 12h ou sur rendez-vous.

Les plans sont déposés à l'examen du public, à l'Administration Communale, du lundi au vendredi de 9 à 12h ainsi que sur rendez-vous au Service de l'Urbanisme mais également les samedis de 9h30 à 11h30 au service population.

Brugelette, le 24 août 2018

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.,

Ch. DESENFANT



Le Bourgmestre,

A. DESMARLIERES